



## Procès-verbal

### Séance du Conseil Communal de Bottens 11 décembre 2017 20h00

#### Ordre du jour avant modification :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017.
- 10 2. Communications du bureau du Conseil Communal.
3. Communications de la Municipalité.
4. Assermentation de Madame Joëlle Cossetto-Chapuis.
5. Préavis 2017-05 relatif à l'adaptation du règlement communal sur la distribution de l'eau aux nouvelles dispositions de la LDE cantonale du 01.08.2013.  
*Membres de la commission : Alain Santangelo (rapporteur), Adrien Grisendi, Claude Longchamp*
6. Préavis 2017-07 relatif à la demande de crédit pour l'acquisition et l'adaptation de l'immeuble sur parcelle 309 "le Battoir".  
*Membres de la commission : Frédéric Riva (rapporteur), Nicolas Tzaut, Joseph Ecoffey*
- 20 7. Préavis 2017-06 relatif à la demande de crédit de construction pour la création d'une UAPE dans les sous-sols du collège des Lionceaux.  
*Membres de la commission : David Staubli (rapporteur), David Truffer, Claudio Frapolli*
8. Préavis 2017-08 Budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2018.
9. Rapports des délégués aux associations intercommunales.
10. Propositions individuelles et divers.

---

*Monsieur le Président*

Salue la Municipalité, la Boursière et le secrétaire Municipal. Il salue également le public pour sa présence.

30 Se sont excusés :

- ALLAZ Sébastien
- FRAPOLLI Claudio
- MARTIN Jean-Daniel
- MONNIER Marcel
- SANTANGELO Alain

**Appel**

Il n'y a pas d'absent. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte et invoque la bénédiction divine sur nos travaux.

40

**Ordre du jour**

Monsieur le Président propose trois modifications de l'ordre du jour :

- Au point 4, suite à la démission de deux Conseillers, il faut procéder à une assermentation supplémentaire. Par conséquent, il y aura deux assermentations : Madame Joëlle Cossetto-Chapuis et Monsieur Laurent Chapuis.
  - Sur demande de la Municipalité, les points 6 et 7 vont être intervertis.
  - Suite à la démission de Monsieur François Zürcher en tant que délégué à l'ASIRE, il faut procéder à l'élection d'un nouveau délégué. Il propose de décaler le point 10 de l'ordre du jour "propositions individuelles et divers" en point 11 et de rajouter un point 10 "élection d'un-e délégué-e et/ou suppléant-e à l'ASIRE".
- 50

---

*Monsieur Joseph Ecoffey*

Demande à la municipalité pour quelle(s) raison(s) les points 6 et 7 sont inversés.

---

*Monsieur le Président*

L'art. 24 de la loi sur les communes (LC) précise que l'ordre du jour s'établit d'entente entre la municipalité et le bureau du conseil (Président et Syndic). Suite à la rédaction de l'ordre du jour, la Municipalité a demandé cette modification car elle se sent plus à l'aise de présenter ces points dans cet ordre.

Il précise qu'il s'agit d'une proposition de modification de l'ordre du jour et que c'est aux Conseillères et Conseillers de l'accepter ou de la refuser.

60 Il propose de voter les trois modifications en bloque. Personne ne s'y oppose.

## Vote

Les Conseillères et Conseillers acceptent l'ordre du jour modifié :

- **Oui : 36**
- **Non : 2**
- **Abstention : 1**

## La séance se déroulera selon l'ordre du jour modifié et accepté :

- 70
1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017.
  2. Communications du bureau du Conseil Communal.
  3. Communications de la Municipalité.
  4. Assermentations de Madame Joëlle Cossetto-Chapuis et Monsieur Laurent Chapuis.
  5. Préavis 2017-05 relatif à l'adaptation du règlement communal sur la distribution de l'eau aux nouvelles dispositions de la LDE cantonale du 01.08.2013  
Membres de la commission : Alain Santangelo (rapporteur), Adrien Grisendi, Claude Longchamp
  6. Préavis 2017-06 relatif à la demande de crédit de construction pour la création d'une UAPE dans les sous-sols du collège des Lionceaux.  
*Membres de la commission : David Staubli (rapporteur), David Truffer, Claudio Frapolli*

80

  7. Préavis 2017-07 relatif à la demande de crédit pour l'acquisition et l'adaptation de l'immeuble sur parcelle 309 "le Battoir".  
*Membres de la commission : Frédéric Riva (rapporteur), Nicolas Tzaut, Joseph Ecoffey*
  8. Préavis 2017-08 Budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2018.
  9. Rapports des délégués aux associations intercommunales.
  10. Élection d'un-e délégué-e et/ou suppléant-e à l'ASIRE.
  11. Propositions individuelles et divers.

## 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017

---

*Monsieur Nicolas Fontaine*

- 90 S'excuse d'avoir ajouté un "z" au nom de famille de Monsieur et Madame Riva par maladresse dans le PV du 25 septembre 2017.
- 

*Monsieur Frédéric Riva*

Quelles sont les dates exactes des prochaines séances du Conseil ?

---

*Monsieur le Président*

Il reviendra sur les dates au point 2 de l'ordre du jour et remercie vivement Monsieur Nicolas Fontaine pour la prise du PV de la séance du 25 septembre 2017.

### **Vote**

Les Conseillères et Conseillers acceptent le procès-verbal tel que présenté :

- 100
- Oui : 36
  - Non : 0
  - Abstentions : 3

**Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2017 est accepté.**

## 2. Communications du bureau du Conseil Communal

---

*Monsieur le Président*

110 Rend hommage à Boulet alias Monsieur Freddy Dutoit qui nous a quitté le 30 octobre 2017 et au papa de Monsieur Laurent Imoberdorf, Syndic de Bottens qui nous a quitté le 20 octobre 2017. Il invite les Conseillères et Conseillers à observer quelques instants de silence en mémoire de ces personnes. Il dédie également cet instant de recueillement aux personnes qui auraient perdu un proche ou un être cher récemment. Il invite l'assemblée à se lever.

---

*Monsieur le Président*

Nous avons reçu deux démissions : Messieurs Pierre-André Bonjour et Michael Warpelin. Il propose d'y revenir au point 4 de l'ordre du jour.

Nous avons également reçu la démission de Monsieur François Zürcher de son poste de délégué à l'ASIRE. Il propose d'y revenir au point 10 de l'ordre du jour.

120 Il y a eu des modifications dans les dates des prochaines séances du Conseil et il s'en excuse. Les bonnes dates se trouvent sur le feuillet reçu avec la convocation et sur le site Internet de la commune :

- **Lundi 19 mars 2018 à 20h**
- **Lundi 14 mai 2018 à 20h**
- **Lundi 25 juin 2018 à 19h**
- **Lundi 24 septembre 2018 à 20h**
- **Lundi 10 décembre 2018 à 20h**

Il rappelle aux Conseillères et Conseillers de transmettre leur fiche d'indemnités 2017 à la secrétaire et pour ceux qui ne l'ont pas avec eux, de l'envoyer par email dans les plus brefs délais. En cas de modification de coordonnées bancaires, il faut aviser la Boursière.

130 Le bureau a constaté que sa manière de nommer les commissions ad hoc n'était pas conforme au règlement du Conseil communal. En l'occurrence, l'art. 42 stipule :

"Sous réserve de la nomination de la Commission de gestion et de la Commission des finances, les commissions sont désignées en règle générale par le Bureau.

Les Commissions désignent leur Président.

Les Commissions s'organisent elles-mêmes. Elles peuvent édicter un règlement d'organisation."

Et l'art. 45 précise :

"Le premier membre d'une Commission la convoque. La Municipalité est informée de la date des séances de toute Commission."

140 Dès 2018, le Bureau se mettra en conformité avec le règlement du Conseil communal et restera à disposition des Conseillères et Conseillers en cas de questions de procédure quant à cette mise en conformité.

---

*Monsieur Longchamp Georges*

Comment est déterminé le premier membre d'une commission ?

---

*Monsieur le Président*

L'ordre alphabétique sera appliqué. Cette modification responsabilisera un peu plus les commissions puisqu'elles devront désigner leur rapporteur et seront plus aptes à fournir un travail juste et indépendant.

### 150 **3. Communications de la Municipalité**

---

*Monsieur le Syndic*

La zone réservée qui a été soumise au Service du développement territorial (SDT) sera mise à l'enquête mi-janvier 2018. Il y aura une séance d'information publique d'ici la fin du mois de janvier 2018.

La première séance de chantier pour l'antenne 4G de Swisscom a eu lieu il y a une quinzaine de jours. Ils promettent que le début des travaux se fera dans le premier semestre 2018.

---

*Monsieur Christian Jaquier*

160 Suite aux vœux émis par la commission de gestion, divers travaux ont été effectués durant cette deuxième moitié de l'année 2017. Cela concerne des réparations dans le bâtiment des Placettes : La porte d'entrée, les marches d'escaliers côtés ouest et est, les fenêtres côté nord ainsi que l'étanchéité du toit. La cheminée côté nord a été démontée. Le socle de la statue du 900<sup>e</sup> a été consolidé.

Il remercie toutes les personnes présentes à la séance police population du 4 octobre 2017. Les délits commis dans notre village sont en diminution mais il ne faut pas baisser la garde. Nous entretenons de bons contacts avec notre police cantonale. Des contrôles réguliers se font auprès du collège et des contrôles de vitesse sont fréquents.

Lors de la séance intercommunale du 24 octobre 2017, le Conseil intercommunal du SDIS Haut-Talent a accepté l'achat d'un véhicule pour officier le service. Il s'agit d'une voiture d'occasion.

---

170 *Madame Patricia Riva*

Monsieur Henry Guignard a été engagé à l'heure depuis cet été pour l'entretien des espaces verts de la commune. Il peut remplacer Monsieur Nick Binggeli en cas de maladie ou de vacances (gestion de la STEP et des urgences). Il a suivi une formation pour la gestion de la déchetterie. Il a également repris les tâches que gérât Monsieur Freddy Dutoit avant son décès.

Elle remercie Agenda 21 qui s'est chargé de décorer l'avant toit de la salle polyvalente pour Noël.

---

**180 4. Assermentations de Mme Joëlle Cossetto-Chapuis et M. Laurent Chapuis**

---

*Monsieur le Président*

Donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Pierre-André Bonjour reçue le 27 septembre 2017 ainsi que celle de Monsieur Michael Warpelin reçue le 11 novembre 2017.

Messieurs Bonjour et Warpelin sont remplacés par Madame Joëlle Cossetto-Chapuis et Monsieur Laurent Chapuis qui sont les deux premiers sur la liste des viennent-en-suite.

Monsieur le Président procède aux assermentations de Madame Cossetto-Chapuis et de Monsieur Chapuis.

---

**190 5. Préavis 2017-05 relatif à l'adaptation du règlement communal sur la distribution de l'eau aux nouvelles dispositions de la LDE cantonale du 01.08.2013**

---

*Monsieur Adrien Grisendi*

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

---

*Monsieur Michel Allaz*

A l'art. 3 de l'annexe, l'acompte est au maximum de 100%. Est-il est possible d'aller au-delà de 100%?

---

*Monsieur le Président*

Considère qu'il s'agit d'une remarque.

---

*Monsieur Frédéric Riva*

**200** Quel type de permis de construire est concerné par l'art. 41 du règlement et qu'entend-on par « complément de taxe unique » ?

---

*Monsieur Gérard Stettler*

Il n'a pas de réponse précise. Il s'agit d'un règlement type qui aurait dû être fait il y a 2-3 ans faisant suite à une votation faite au Grand Conseil.

Notre règlement de 2008 adapté nous a été retourné avec une cinquantaine de corrections et une recommandation d'utilisation d'un règlement type qui est ce qui est attendu et accepté par un juriste.

---

*Monsieur François Zürcher*

**210** La notion de transformation soumise à permis de construire se trouve à l'art. 103 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Les travaux de transformation peuvent concerner par exemple l'augmentation de la capacité d'eau usée et dans ce cas il y a un complément de taxe.

---

*Monsieur le Président*

Propose de voter en bloc le préavis, le règlement et son annexe. Il n'y a pas d'objection.

### **Vote sur le préavis N° 2017-05**

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le préavis 2017-05 relatif à l'adaptation du règlement communal sur la distribution de l'eau aux nouvelles dispositions de la LDE cantonale du 01.08.2013 décident :

220

1. D'approuver le règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe;
2. De déterminer son entrée en vigueur dès l'approbation par le département de l'économie, de l'innovation et du sport;
3. D'abroger le règlement du 19 décembre 2008;
4. De faire imprimer le présent règlement et de le remettre à tous les propriétaires de bâtiment.

- Oui : 36
- Non : 0
- Abstention : 3

230

**Le préavis N° 2017-05 tel que présenté est accepté.**

### **6. Préavis 2017-06 relatif à la demande de crédit de construction pour la création d'une UAPE dans les sous-sols du collège des Lionceaux.**

---

*Monsieur David Staubli*

Lit la conclusion du rapport de la commission ad'hoc.

---

*Monsieur Michel Panchaud*

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

---

*Monsieur Michel Allaz*

240 Le mobilier est-il compris dans la transformation car il y a une confusion entre les rapports ?

---

*Monsieur Christian Jaquier*

Le mobilier est fourni par l'association pour l'Entraide Familiale de l'Accueil de Jour (EFAJE). Il ne fait pas partie des frais d'investissement pour la commune.

---

*Monsieur François Zürcher*

Quels sont les montants à refacturer à l'EFAJE, sous quelle forme et à quel taux ?

---

*Monsieur le Syndic*

Il s'agit de loyer calculé par l'EFAJE au moment où les travaux sont terminés. Le montant devra correspondre à l'investissement fait par la commune.

---

250 *Monsieur Michel Allaz*

Est-ce que les CHF 300'000.- d'investissement de base pour la construction du local sont bien pris en considération dans les chiffres du préavis ?

---

*Monsieur le Syndic*

Ils vont prendre une partie mais le montant total de la location n'a pas encore été discuté.

---

*Monsieur Pierre Guignard*

Est-ce que la possibilité d'adapter les locaux de la grande salle a été étudiée ?

---

*Monsieur Christian Jaquier*

260 À l'heure actuelle, la municipalité s'est penchée sur un préavis pour une UAPE. Le Croc'Lionceaux qui est en place actuellement est du bénévolat. Les autres possibilités n'ont pas été étudiées car tout dépend de la décision du Conseil de ce soir.

---

*Monsieur Christian Noverraz*

Pourquoi à la p. 5 du préavis il est écrit que pour une vision pérenne les intérêts sont calculés à 2% alors que CHF 7'700.- représentent 1% et non 2% ?

---

*Madame la boursière*

Il s'agit de l'intérêt moyen.

---

*Monsieur Frédéric Riva*

Quel sera l'impact réel de cette transformation sur le budget communal ?

---

*Monsieur le Syndic*

270 Tout sera remboursé par l'EFAJE. La commune est concernée par les frais indirects qui viendront par la suite pour l'accueil des enfants. Il s'agit d'une opération presque blanche puisque l'investissement sera remboursé sous forme de loyer mensuel.

---

*Madame Carine Delpierre*

Il y aura des coûts indirects pour la commune. Les UAPE se sont multipliées ces dernières années. Le coût du parascolaire pour la commune de Bottens il y a 4 ans était de CHF 69'000.- Suite à l'ouverture de 4 UAPE dans les villages voisins, les coûts se chiffrent aujourd'hui à CHF 215'000.-. Il reste 4 à 8 UAPE à construire ces prochaines années.

280 Les frais généraux sont passés de CHF 6.- à CHF 9.- par habitant. Chaque enfant qui participera à 1h d'UAPE coûtera CHF 6.88 à la commune. Plus il y a d'enfants qui participent à l'UAPE plus cela coûte cher. Cela pourrait représenter entre 4 et 10 points d'impôts. Par exemple, Froideville a augmenté de 9 points d'impôt.

Il y a aussi un coût pour les parents. Par exemple, pour une famille avec un salaire moyen les frais s'élèvent à CHF 1'000.- par mois pour un enfant avec fréquentation moyenne de l'UAPE.

Quant à la part de l'Etat, le coût d'un enfant en UAPE représente CHF 100.- par jour.

---

*Monsieur Frédéric Riva*

La loi dit que nous avons 3 ans pour mettre en place une structure. Quelles seraient les conséquences si nous ne faisons rien ?

---

*Madame Carine Delpierre*

290 La loi est d'offrir un accueil à journée continue sous la forme que l'on veut. Certaines communes ne font pas partie d'un réseau d'accueil de jour.

Croc'Lionceaux ne pourrait pas s'appeler UAPE et nos garderies et mamans de jour font parties de l'EFAJE.

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

Dans sa vision 2020 l'ASIRE indique que les établissements accueillant des classes 1p à 8p sont équipés d'une UAPE. Bottens est nommée pour en avoir une en 2017. La commune pourrait-elle subir des pénalités de l'ASIRE si nous n'avons pas d'UAPE ?

---

*Madame Carine Delpierre*

300 La commune s'est déjà renseignée en mars 2015 et il n'y aurait absolument aucune conséquence. D'ailleurs il ne faut pas confondre l'EFAJE et l'ASIRE.

---

*Monsieur Hervé Pittet*

Sommes-nous obligés de créer une UAPE par le circuit officiel dans le délai de 3 ans ou pouvons-nous créer une unité d'accueil indépendante ?

---

*Madame Carine Delpierre*

À ce moment-là on n'entrerait pas dans l'UAPE, mais dans l'EFAJE dont nous faisons déjà partie. On ferait une structure d'accueil de jour à titre privé comme les communes de Bousens ou de Vuarrens, par exemple.

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

310 La Municipalité laisse sous-entendre que, si le préavis est accepté, ce sera la ruine pour la commune. Peut-on garantir qu'il y aura encore un collège à Bottens dans 30 ans puisque l'amortissement est prévu sur cette durée ?

---

*Monsieur Michel Allaz*

La commune va-t-elle payer CHF 6.88 pour un enfant du village qui participe à une UAPE dans un autre village ?

---

*Madame Carine Delpierre*

La commune paye pour les enfants du village. Les autres communes ne vont pas payer pour des enfants de notre village. Actuellement, la commune n'a jamais payé CHF 6.88 par enfant puisque nous n'avons pas d'UAPE.

La garderie coûte moins cher et les mamans de jour encore moins.

320 Chaque année le coût par enfant augmente d'environ CHF 1.- par heure pour les communes.

---

*Monsieur François Zürcher*

Il y a un besoin reconnu par le législateur pour les UAPE. Sur le principe il faut faire quelque chose mais comment et quand ? Nous avons 3 ans pour trouver une solution raisonnable et la moins chère possible. Le préavis me semble lacunaire, d'autres lieux mériteraient d'être étudiés. A l'heure actuelle, nous ne connaissons pas les conditions de remboursement de ce projet.

---

*Monsieur Georges Longchamp*

330 A la lecture du préavis, la Municipalité n'a pas l'air enthousiaste. Monsieur Guignard a parlé d'éventuellement équiper la buvette mais une fois que celle-ci sera équipée nous ne pourrons plus rien faire d'autre à cet endroit. Il ne s'agit pas d'une solution optimale.

---

*Monsieur David Bailly*

Les charges de CHF 55'867.-, à la p. 5 du préavis, vont correspondre aux coûts effectifs de la commune sur chaque année. Ce montant sera refacturé intégralement. Cet investissement ne va donc pas toucher le budget communal mais augmenter notre plafond d'endettement.

L'EFAJE va devoir payer les communes et encaisser de l'argent par les parents. La commission des finances a calculé qu'une famille touchant CHF 100'000.- annuel avec 2 enfants à 100% à l'UAPE aura des frais à hauteur de CHF 30'000.- par an. Ce qui représente un tiers de leur budget. Les places vacantes seront à la charge de la commune.

340 La commission des finances pense qu'il faut encore prendre le temps de réfléchir pour trouver une meilleure solution.

---

*Monsieur Nicolas Fontaine*

Quel est l'intérêt de créer une UAPE qui correspond au cahier des charges de l'EFAJE par rapport à une structure privée ?

---

*Monsieur le Syndic*

La loi oblige la Municipalité à proposer une solution. Il ne s'agit peut-être pas de la meilleure.

---

*Monsieur Michel Allaz*

350 Dans le rapport de la commission il est indiqué que les UAPE aux alentours sont sous-utilisées (Bretigny, Cugy et Froideville). Par contre, il n'y a pas d'information sur leur taux d'occupation. Y aurait-il la possibilité pour les enfants de Bottens de s'inscrire dans ces UAPE?

---

*Madame Carine Delpierre*

La question dans ce cas-là porterait sur les transports. Par exemple, l'UAPE de Poliez-Pittet ouvre en juillet 2018 et il sera possible d'envoyer des enfants de Bottens.

Le taux d'occupation varie, il faut considérer qu'une place est égale à 2.5 élèves. La place de midi est presque pleine. Les places du matin et du soir sont beaucoup moins utilisées.

Les élèves de Bottens sont à 90% des bottanais ce qui représente une différence par rapport à d'autres villages. Bretigny a des élèves de Morrens par exemple.

---

360 *Monsieur Patrick Oyon*

Fait part d'un article paru le 06.12.2017 dans l'Echo du Gros-de-Vaud intitulé « les délégués de l'EFAJE s'inquiètent de l'accueil de jour ». Ce qui montre que le problème ne touche pas que Bottens. Il cite une partie de l'article : « Devant la complexité et la diversité du calcul des sommes encaissées auprès des communes, certaines se sont inquiétées de ce poste préoccupant pour les finances communales qui les obligent même à augmenter les impôts pour y faire face ».

---

*Monsieur Jean-Pascal Prince*

Est-ce que l'association Croc'Lionceaux répond aux exigences légales en attendant de trouver une autre solution ?

---

370 *Madame Carine Delpierre*

Légalement, Croc'Lionceaux répond à l'accueil demandé pour la pause de midi dès janvier 2018.

La Municipalité est enchantée de cette structure et donne toute sa confiance à Madame Cossetto-Chapuis qu'elle remercie pour son travail. Par contre, ces dames ne peuvent pas continuer à travailler bénévolement. Les parents des enfants qui fréquentent cette structure payent CHF 17.- par jour ce qui représente CHF 320.- par mois pour l'accueil à midi.

---

*Monsieur Claude Diday*

Souhaite conclure: Le préavis était important, le débat était essentiel. Il en ressort que le projet n'est pas mûr. Il propose au Conseil de suivre les conclusions des commissions.

---

380 *Monsieur Georges Longchamp*

Remercie les dames qui travaillent pour Croc'Lionceaux et ajoute qu'il ne s'agit pas d'une solution pérenne de laisser des gens œuvrer dans le bénévolat.

---

*Monsieur le Président*

Suite aux débats, la Municipalité maintient-elle son préavis ?

---

*Monsieur le Syndic*

La Municipalité maintient le préavis tel que présenté.

---

*Monsieur Jesper Spring*

Quel est le délai pour avoir une nouvelle proposition si le Conseil refuse celle qui est présentée ce soir ?

---

390 *Monsieur le Président*

Si on refuse ce préavis, la commune a des exigences légales et la Municipalité préparera un nouveau préavis dès qu'elle le pourra.

---

*Monsieur Claude Diday*

Chaque conseiller a un droit d'initiative et peut faire des propositions.

---

*Monsieur le Président*

Un conseiller peut exercer son droit d'initiative en déposant un postulat, une motion ou un projet de règlement conformément à l'art. 31 de la loi sur les communes (LC).

---

*Monsieur Michel Allaz*

400 Si le préavis est refusé, il faudra penser à entrer sérieusement en discussion avec l'association Croc'Lionceaux puisqu'au départ cette association devait être là jusqu'à la rentrée 2018.

---

*Madame Cossetto-Chapuis*

Croc'Lionceaux est une solution provisoire jusqu'à la création d'une UAPE. Effectivement, il serait bien de pouvoir dégager un salaire pour les personnes qui gèrent l'association.

---

*Monsieur Claude Diday*

Deux commissions ont dû se prononcer et elles n'ont pas proposé d'amendement. Elles refusent le préavis. Toutes les propositions sont bonnes, mais aujourd'hui, nous ne sommes pas prêts.

410

**Vote sur le préavis N° 2017-06**

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le préavis 2017-06 relatif à la demande de crédit de construction pour la création d'une unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) dans les sous-sols du collège des Lionceaux décident :

1. D'accepter la transformation des locaux situés dans les sous-sols du collège des Lionceaux, actuellement utilisé par l'employé d'exploitation, pour y créer une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE).
  - 420 2. D'accepter, pour ce faire, la demande de crédit de construction de CHF 770'000.- présentée par la Municipalité.
  3. D'accorder à la Municipalité le droit de contracter un crédit de CHF 770'000.-
  4. D'amortir ce montant par le compte de fonctionnement n° 3581.331 sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2019.
  5. Ce qui représente une charge annuelle d'amortissement de CHF 25'667.-.
- Oui : 0
  - Non : 36
  - Abstention : 3

430 **Le préavis N° 2017-06 tel que présenté est refusé.**

**7. Préavis 2017-07 relatif à la demande de crédit pour l'acquisition et l'adaptation de l'immeuble sur parcelle 309 "le Battoir".**

---

*Monsieur Frédéric Riva*

Montre des images filmées et apporte des commentaires sur le bâtiment. Il lit les conclusions du rapport de la commission ad'hoc.

---

*Monsieur Michel Panchaud*

440 Lit la conclusion du rapport de la commission des finances qui propose l'amendement suivant: Modification du montant au point N° 2: CHF 543'500.- en lieu et place de CHF 829'500.-.

---

*Monsieur le Président*

Conformément à l'art. 78 du règlement du conseil communal, le vote se fera premièrement sur l'amendement puis sur le préavis. Les votes sur les amendements laissent toujours la liberté de voter sur le fond.

---

*Monsieur Jean-François Métraux*

Quelle est la surface de la parcelle ?

---

*Monsieur le Président*

450 La surface totale de la parcelle est de 1'559m<sup>2</sup>. Bâtiment 385m<sup>2</sup>, place et jardin 590m<sup>2</sup>, prés et champs 584m<sup>2</sup> selon l'extrait du Registre Foncier.

---

*Monsieur François Zürcher*

Il s'agit d'une opportunité unique de pouvoir acheter ce bâtiment et y faire quelque chose. Il doit y avoir une réflexion pour savoir si une UAPE pourrait se faire à cet endroit.

---

*Monsieur Hervé Pittet*

Monsieur Zürcher est tout à fait dans l'idée de la commission des finances.

---

*Monsieur Frédéric Riva*

460 Il y a déjà eu lors de précédentes séances du Conseil des reproches faites à la Municipalité par rapport à la « technique du salami ». Ne pas accepter la transformation c'est ne pas pouvoir l'utiliser dans un court délai. L'amendement propose l'achat d'un objet qui restera vide ou mis à disposition des milices vaudoises pour un certain montant voir gratuitement un certain temps. Si les travaux ne sont pas acceptés tels que proposés, on ne peut pas stocker des machines thermiques.

L'amendement est-il vraiment nécessaire?

---

*Monsieur Christian Noverraz*

Que pouvons-nous faire d'autre que le bâti actuel dans cette zone ?

---

*Monsieur le Syndic*

Si la commune n'acquière pas ce bâtiment, il pourrait être transformé en immeuble locatif.

---

*Monsieur Hervé Pittet*

470 La commission des finances est favorable à cet achat, toutefois elle considère qu'au vu du potentiel de valorisation de cet objet, il faut étudier d'autres variantes d'affectation que celle proposée dans le préavis.

---

*Monsieur Cédric Panchaud*

C'est important pour l'employé communal d'avoir tout son matériel au même endroit. Actuellement, le tracteur est stocké dehors. Par la suite, l'ancien local pourrait, par exemple, être loué à une entreprise pour générer un apport financier.

---

*Monsieur François Zürcher*

480 Comprend l'idée de Monsieur Panchaud mais vu les frais conséquents qu'entraînerait une transformation, il faut avoir un concept. Est-ce qu'il y a des besoins pour une entreprise artisanale ? Est-ce qu'il faut faire un logement, une extension, une UAPE, un dépôt pour l'employé communal ? Est-ce qu'il faut rapatrier les pare-neige ? Il faut se poser des questions avant de faire des travaux conséquents et se donner le temps de réfléchir.

---

*Monsieur Frédéric Riva*

Il s'agit d'un achat à prix favorable entre deux collectivités publiques. On ne pourra pas faire un immeuble locatif sur ce terrain. Il y a probablement des contraintes.

La Municipalité peut engager CHF 10'000.- sans passer par un préavis. On ne fait pas grand-chose avec CHF 10'000.-.

---

*Monsieur le Syndic*

490 Le canton nous offre l'opportunité de l'acheter d'ici la fin de l'année à un prix défiant toute concurrence. Passé ce délai, il sera sur le marché public. La seule contrainte que nous avons c'est l'interdiction de le revendre pour faire un gain immobilier. Nous ne sommes pas autrement limités dans la transformation de ce bâtiment.

---

*Monsieur Christian Jaquier*

La Municipalité est partie sur une réflexion de rapatrier toutes les grosses machines qui sont actuellement dans plusieurs locaux. La commune a plusieurs bâtiments à entretenir : L'ancien four à pains et l'ancien stand de tirs. Le tracteur entre tout juste dans l'ancien stand de tir et c'est dangereux. La charpente de l'ancien four à pains est cironnée. Quant au bas du bâtiment, il n'y a rien qui est aux normes incendies. C'est pourquoi la Municipalité est partie sur la réflexion de tout rapatrier dans un endroit. Par contre, les idées sont les bienvenues.

---

*Monsieur Jean-François Métraux*

500 En entendant Monsieur Jaquier, on constate qu'il y a d'autres bâtiments communaux qui ont des besoins de transformations. Il y a un ensemble d'aménagement à faire ces prochains temps. Le terrain est bien placé et c'est un enrichissement pour la commune, pour l'avenir. Laissons le soin à la Municipalité de venir avec des projets. Une fois que le plan de zone sera révisé peut-être que cela va se distribuer différemment. Nous ne sommes pas dans l'urgence puisque l'UAPE est retardée.

---

*Monsieur Jean-Pascal Prince*

Est-il possible d'entreposer des machines dans le Battoir avant de faire des travaux ?

---

*Monsieur Christian Jaquier*

510 Il n'est pas possible d'entreposer des machines avec un moteur thermique dans ce bâtiment.

---

*Monsieur Jean-Pascal Prince*

Ce qui veut dire qu'on pourrait déjà tout transférer avant les travaux, sauf le tracteur ?

---

*Monsieur Christian Jaquier*

Le pont devrait être consolidé pour la sécurité.

---

*Monsieur Hervé Pittet*

Nous ne sommes pas à 6 mois près. Prendre 6 à 7 mois pour réfléchir serait judicieux.

---

*Monsieur Pierre Guignard*

520 L'achat du Battoir est un réel besoin et pas un luxe. Quelle place restera-t-il une fois qu'on aura stocké tout le matériel ?

---

*Monsieur Christian Jaquier*

Le cubage de tout le matériel n'a pas été mesuré. Il restera de la place au niveau supérieur.

### **Vote sur l'amendement au préavis N° 2017-07**

---

*Monsieur le Président*

Complète l'amendement de la commission des finances comme suit :

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent l'amendement de la Commission des finances décident:

- 530
1. Modifier le point N° 2 en diminuant le montant du crédit d'acquisition de CHF 286'000.- prévu pour les travaux de réfection, ce qui le ramènerait à la hauteur de CHF 543'500.-;
  2. De ce fait, modifier le point N° 5: ce qui représente une charge annuelle d'amortissement de CHF 18'117.-.
- Oui : 25
  - Non : 11
  - Abstention : 2

**L'amendement de la commission des finances du préavis N° 2017-07 est accepté.**

**540 Vote sur le préavis N° 2017-07**

Les Conseillères et Conseillers qui acceptent le préavis municipal N° 2017-07 relatif à la demande de crédit pour l'acquisition et l'adaptation de l'immeuble sur parcelle 309 "le Battoir" tel qu'amendé décident :

1. D'autoriser la Municipalité à acquérir et adapter à ses besoins le Battoir, bâtiment situé sur la parcelle 309.
2. D'accepter, pour ce faire, la demande de crédit d'acquisition et d'adaptations de CHF 543'500.-.
3. D'accorder à la Municipalité le droit de contracter un crédit de CHF 543'500.-.
4. D'amortir ce montant par le compte de fonctionnement n° 3541.331, sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2019.
5. Ce qui représente une charge annuelle d'amortissement de CHF 18'117.-.

550

- Oui : 35
- Non : 1
- Abstention : 3

**Le préavis N° 2017-07 tel qu'amendé est accepté.**

**8. Préavis 2017-08 relatif au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2018**

---

560 *Monsieur Michel Panchaud*

Lit la conclusion du rapport de la commission des finances.

**Chapitre 1 – Administration communale**

---

*Monsieur Christian Noverraz*

Quel poste administratif est concerné par le compte N° 1100.301 ?

---

*Monsieur le Syndic*

Il s'agit du poste de notre Boursière qui a suivi une formation complémentaire et qui a augmenté son taux d'activité de 40% à 43%.

**570 Chapitre 2 – Finances**

---

*Monsieur François Zürcher*

Les amortissements ont-ils été faits sur la base des préavis qui ont été voté aujourd'hui ?

---

*Monsieur le Président*

Il est précisé dans les préavis qu'ils seront pour la première fois au budget 2019.

---

*Monsieur Michel Allaz*

Qu'est-ce que c'est " la station de télécommunication" au compte N° 2100.411 ?

---

*Monsieur le Syndic*

Il y a une augmentation du prix de location pour l'antenne Swisscom.

580 **Chapitre 3 – Domaines et bâtiments**

---

*Monsieur David Bailly*

Précise qu'au compte N° 3580.427 nous refacturons franc pour franc à l'ASIRE à l'exception des CHF 6'466.- qui représentent à priori un amortissement de mobilier pour la commune.

---

*Monsieur Christian Noverraz*

A priori les intérêts sur emprunt hypothécaire concernant le collège des Lionceaux (compte N° 3580.322) diminuent moins que les autres postes soumis à intérêts sur emprunt hypothécaire. Y a-t-il une volonté de faire payer plus l'ASIRE ?

---

*Madame la boursière*

590 Il n'y a pas de volonté de faire payer plus l'ASIRE. Il s'agit des montants du bilan pour répartir les intérêts en fonction.

---

*Monsieur Michel Allaz*

Pourquoi au compte N° 3100.309 il n'y a pas de bénéfice sur la mise de bois ?

---

*Monsieur Gérard Stettler*

Il peut s'agir d'un cadeau certaines années, cela dépend si on arrive à facturer la préparation de la mise de bois à un chantier quelconque ce qui était le cas l'année passée. Cette année ce n'est pas le cas, c'est pourquoi l'entier de la préparation de mise de bois coûte environ le double.

**Chapitre 4 – Travaux**

---

600 *Monsieur Christian Noverraz*

Demande pourquoi les comptes N° 4500.434.01 et 4500.434.02 sont séparés en deux en 2018 et pourquoi le montant diminue par rapport à 2017.

---

*Madame la boursière*

Lors du bouclage des comptes 2016, avec Monsieur Stettler, ils ont trouvé que c'était plus clair de séparer la taxe pondérale et forfaitaire. Les taxes forfaitaires des entreprises ont été surestimées en 2017.

**Chapitre 5 – Instruction publique et cultes / Chapitre 6 – Police**

610 Il n'y a pas de question ou remarque.

**Chapitre 7 – Sécurité sociale**

---

*Monsieur Frédéric Riva*

Au compte N° 7100.399 on transforme une taxe en impôt. Dans quel compte retrouve-t-on le pendant de la diminution de la taxe ?

---

*Madame la boursière*

Jusqu'à maintenant le coût des crédits octroyés pour les couches culottes n'était pas répercuté sur les comptes. C'est le 4500.499.

620 **Chapitre 8 – Services industriels**

---

*Monsieur Lucien Ecoffey*

Qu'est-ce que c'est une écofontaine dans le compte N° 8100.311 ?

---

*Monsieur Gérard Stettler*

Il s'agit d'un principe de pompe sans électricité qui fonctionne uniquement avec de la pression. Ce qui coûte c'est l'adaptation des fontaines. Ce qui permettra de décorer le 2<sup>e</sup> bassin pour les fontaines du Pressoir et de l'Ecusson. Ce système permet une économie d'environ 80% d'eau du réseau.

**Vote sur le préavis N° 2017-08**

630 Les Conseillères et Conseillers acceptent le préavis municipal N° 2017-08 relatif au budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2018 tel que présenté :

- Oui : 38
- Non : 0
- Abstentions : 1

**Le préavis N° 2017-08 tel que présenté est accepté.**

## 9. Rapports des délégués aux associations intercommunales

---

*Monsieur le Président*

640 Demande s'il y a des questions sur les rapports des délégués aux associations intercommunales.

---

*Monsieur Christian Noverraz*

Est-ce que la source de la mine nous appartient ?

---

*Monsieur Gérard Stettler*

Explique que la source de la mine est toujours à notre bénéfice tant que le réservoir n'est pas transformé. L'AIAE a voté la transformation du réservoir au printemps 2017 mais les travaux ne commenceront pas avant le milieu de l'année 2018. Nous avons environ 15'000m<sup>3</sup> d'eau gratuite. Il n'y aura pas de fruit de la vente car cela a été négocié au moment où nous sommes entrés dans l'AIAE en 2014.

---

*Monsieur David Bailly*

650 A la p. 3 du rapport de l'ASIRE, on constate un bénéfice de CHF 1.2 mio. Ceci est un peu choquant en sachant que la commune risque de devoir augmenter les impôts.

---

*Monsieur François Zürcher*

Il s'agit de CHF 1.2 mio avant répartition. Le comité a proposé de redistribuer aux communes environ la moitié de ce montant, le reste étant attribué à des amortissements extraordinaires et à une augmentation du capital.

---

*Monsieur le Président*

Remercie infiniment les délégués pour leur engagement au sein des associations intercommunales.

**660 10. Élection d'un-e délégué-e et/ou suppléant-e à l'ASIRE**

---

*Monsieur le Président*

Donne lecture de la lettre de démission de Monsieur François Zürcher reçue le 03.12.17. Il remercie Monsieur Zürcher pour ces années de bons et loyaux services au sein de l'ASIRE.

Il demande s'il y a des personnes qui souhaitent se proposer.

---

*Madame Annelise Hanson*

Propose Madame Sophie Frey.

---

*Monsieur le Président*

Demande à Madame Frey si elle accepte cette candidature.

---

*Madame Sophie Frey*

670 Répond qu'elle accepte avec plaisir.

---

*Monsieur le Président*

Il n'y a pas d'autre candidature. Conformément à la procédure, Madame Frey est élue tacitement par applaudissements. Il souhaite plein succès à Madame Frey dans ses nouvelles fonctions.

**11. Propositions individuelles et divers**

---

*Monsieur Michel Allaz*

Il y a un manque d'éclairage public entre la route de Froideville et le giratoire de Rebaton.

---

*Monsieur Cédric Panchaud*

680 Où en sont les travaux du Pressoir ?

---

*Monsieur le Syndic*

Nous sommes en discussion avec une personne qui a fait opposition. La commune garde une certaine discrétion là-dessus pour le moment. J'espère pouvoir vous apporter de bonnes nouvelles lors du prochain Conseil.

---

*Monsieur Georges Longchamp*

Durant cette séance, la Municipalité a souvent été remise en cause mais elle s'investi dans ses travaux et il souhaite la remercier.

---

*Madame Annelise Hanson*

Félicite la Municipalité pour la décoration de Noël de la maison de commune.

690 *Monsieur le Président*

Rappelle les prochaines manifestations du village :

21.12.17 : Chantée de Noël du village, salle polyvalente

27.12.17 : Match aux cartes Yass, l'Air du Temps, salle polyvalente 19h-23h

06.01.18 : Apéritif de l'An Neuf de la Commune

20.01.18 : Soirée souper Malakofs du Ski Club au refuge. Concours de ski en cas de neige

27.01.18 & 28.01.18 : Loto FCB à la salle polyvalente

28.01.18 : Paroisse de la Haute Menthue - thé dansant- grande salle de Poliez-le-Grand

02, 03, 04.03.18 : Jumelage, fête des conscrits à Guéreins pour les natifs en "8" (les natifs en 8 seront convoqués en début d'année)

700 09.03.18 et 10.03.18 : Soirées théâtre l'Air du Temps, salle polyvalente de Bottens

10.03.18 : Soupe de Carême à la buvette de la salle polyvalente à midi

16.03.18 : Loto de la société de gym de Bottens, salle polyvalente

Il adresse un mot personnel pour expliquer qu'après 6 mois de présidence il y a encore des choses à améliorer mais qu'il est confiant. Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité et les employés de la commune pour leur investissement pour Bottens.

Il convie toutes et tous (ainsi que le public) à participer à l'apéro offert par la commune et souhaite de magnifiques fêtes de fin d'année à tout le monde.

710 La séance est levée à 22h15.

Procès-verbal approuvé par le Conseil le 14 mai 2018.

Au nom du bureau du Conseil communal

Le Président  
Sébastien Bailly





La secrétaire  
Audrey Kalbfuss



720

